

## **Résumé des étapes menant à la reconnaissance à titre de responsable de service de garde en milieu familial.**

Nous vous remercions de l'intérêt témoigné envers le CPE Fleurimont

Vous trouverez ici-bas un résumé des étapes à franchir pour obtenir votre reconnaissance. Dans la mesure où votre dossier et votre milieu physique répondent aux exigences une décision devrait être rendue dans un délai avoisinant les 90 jours ouvrable suivant la réception de votre demande. (Sauf en période estivale et des fêtes).

Nous vous invitons à consulter la section « devenir RSG » de notre site web au [www.cpefleurimont.ca](http://www.cpefleurimont.ca) elle contient plusieurs outils pouvant vous aider à compléter votre demande de reconnaissance.

Votre dossier pourrait être rejeté à n'importe quel moment lors du processus, si cette situation devait survenir vous en serez informé.

### LES ÉTAPES À FRANCHIR

1. Acheminer au CPE Fleurimont, 55 rue Bruno-Dandenault, Sherbrooke, J1G 2J2 , la demande de reconnaissance avec tous les documents requis. Une demande incomplète est systématiquement retournée à la requérante. Nous vous invitons à utiliser la « liste à cocher » (disponible sur notre site web) des documents requis pour vous assurer de déposer tous les documents.
2. Nous analyserons les documents reçus, advenant qu'ils ne soient pas conforme votre demande vous sera retournée. Vous pourrez nous la soumettre à nouveau, dès que vous le souhaitez, avec tous les documents requis et/ou conformes.
3. Nous céderons avec vous une date pour la visite intégrale de votre milieu physique. Cette visite permettra de vérifier la conformité de votre milieu avec la réglementation. Suivant cette visite, l'agente vous indiquera les éléments à corriger ou à modifier. Vous disposerez alors d'un maximum de 30 jours pour faire les ajustements nécessaires.
4. Vous serez convoqué à une entrevue en présence d'une agente de conformité et d'une agente de soutien pédagogique. Cette entrevue vise à faire plus ample connaissance avec vous et à mesurer votre capacité à appliquer un programme éducatif, à assurer un milieu sain et sécuritaire pour les enfants.
5. Nous contacterons les personnes références que vous nous avez fournies.
6. Votre conjoint ainsi que toutes les personnes de plus de 14 ans résidants à votre adresse seront convoqués en entrevue.

7. Une seconde visite de milieu physique sera effectuée afin de valider la conformité physique de votre milieu. Advenant que des correctifs soit requis au terme de cette visite nous mettrons une « pause » à votre processus de reconnaissance et il reprendra lorsque nous aurons réalisé une visite conforme de votre milieu.
8. Votre dossier sera soumis au conseil d'administration, si une reconnaissance vous est octroyée vous serez alors informé des étapes à venir.

Bon succès dans vos démarches